



**COMPTE RENDU DE LA 210 EME REUNION
DU COMITE PARITAIRE DES ACTIONS SOCIALES (COPAS)**

Tenue à Bruxelles le 25 janvier 2007

La Présidente ouvre la séance à 9h50, le quorum est atteint.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec une demande de M. Raoult de s'abstenir pour le point VI.

II. Le compte rendu de la 209^{ème} réunion est approuvé.

III. Suivi des travaux de la 208ème réunion

M. EDWARDS présente le calendrier prévisionnel d'ouverture des futures crèches transmis par l'OIB

Genève	mai/juin 2007	54 places
Wagon-Lits (extension Clovis)	septembre 2008	252 places
Cornet-Leman	2009 (date à préciser)	216places
Soit un total de 522 places supplémentaires		

En ce qui concerne les demandes, la liste d'attente évolue de façon constante au fil de l'année et oscille entre 250 et 400 demandes. Il faut également tenir compte qu'actuellement, beaucoup de parents ne font même pas de demande officielle connaissant la longueur de la liste d'attente.

Suivi des travaux de la 209^{ème} réunion

Accueil des enfants handicapés dans les crèches

Mme IACOBELLI propose de faire une visite des crèches

La PRESIDENTE invite Mme Iacobelli à prendre des contacts bilatéraux avec l'ADMIN C1 à ce sujet.

Besoins des anciens fonctionnaires

M. BLANC informe que le Président de l'AIACE, M. Schubert, a été invité à présenter les projets pour les anciens au CLP.

Mme THEATRE confirme qu'un projet a été élaboré.

M. ADURNO fait part qu'il n'a été invité à aucune participation de préparation telle que prévue par le mandat du COPAS.

IL estime qu'il appartient à la politique sociale d'encadrer tous les bénévoles, comme par exemple tous ceux qui s'occupent des Anciens ainsi que le Cancer Support ASBL, et autres.

Il demande que l'ADMIN C1 présente un document reprenant tout ce qui existe à l'heure actuelle en matière de politique pour les Anciens.

La PRESIDENTE confirme que l'ADMIN C1 coordonne les projets pour les anciens et se tient à la disposition des membres à ce sujet.

Recherche sur l'origine d'Overijse

Mme VAN PETTEGHEM de l'OIB/6, donne les informations suivantes:

Le Centre d'Overijse est la propriété de la Commission à la suite de son rachat à l'Etat belge, depuis le 29 novembre 1974. Il est géré par la Commission (OIB/6 Infrastructures Sociales).

Le Centre a un caractère interinstitutionnel. Le Comité Economique et Social, la Commission, le Conseil et le Parlement Européen participent à son financement.

Il accueille le personnel des institutions et leurs enfants, à l'occasion de programmes de formations, de réunions, d'activités sportives et durant les périodes de garderie aérée (vacances de Pâques et d'été). Il est également loué aux fonctionnaires pour des manifestations ponctuelles (stages de chant, fêtes d'anniversaire, de mariage).

En 2002, l'OIB a fait procéder à une étude de faisabilité pour la rénovation des installations. Actuellement, l'estimation calculée à titre indicatif porte sur une dépense d'environ douze à quinze millions d'euros, selon le projet d'architecture.

Cette structure rénovée permettrait d'augmenter la capacité d'accueil et de faire de ce lieu un point de rencontres et de loisirs pour le personnel des institutions et leur famille,

remplissant de la sorte un rôle social non négligeable. Actuellement, aucun budget n'a encore été dégagé.

La PRESIDENTE propose de mettre le point du Centre d'Overijse à l'OJ de la prochaine réunion du COPAS, pour un débat plus approfondi.

IV. AVIS DU COPAS sur l'utilisation du compte Hors Budget (HB) "ex-Economat" (doc. ADMIN.D.1/HV D52006 22305)

La PRESIDENTE ouvre le débat sur le projet d'avis demandé tout en signalant la présence de M. Vantilborgh afin de répondre aux questions des membres.

M.BLANC, informe que suite à la dernière réunion du COPAS, une liste de projets a été soumise au CLP. Le montant total excède largement les 2,5 millions. Le CLP estime que cet argent doit être utilisé uniquement à une finalité sociale avec comme priorités les enfants, les handicapés et les pensionnés mais il doit encore approfondir sa réflexion sur chacun de ces projets avant de se prononcer. De ce fait il demande une prolongation de délai de 2 mois pour le projet d'avis.

Mme IACOBELLI confirme les trois priorités demandées par le CLP sur lesquels la Représentation du Personnel est parfaitement unanime. Elle demande plus de temps pour s'informer juridiquement sur la faisabilité de la création d'une ASBL sous la responsabilité du CLP ainsi que la création au sein de celle-ci d'une Fondation à objectif social ayant pour but par exemple la gestion des places dans un home pour personnes âgées. Les Anciens ont proposé que ce soit sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin. L'idée, selon elle, serait de cimenter des projets ayant pour objectif de développer une aide pour les personnes âgées, de suivre les enfants handicapés -et d'assurer leur avenir. Elle s'en réfère à la réunion entre l'ADMIN C et les parents au cours de laquelle ce souhait avait été émis.

M. ADURNO s'associe à la demande de report de délai et regrette que les propositions de l'ADMIN ne cadrent pas avec un véritable projet de politique sociale alors que les fonds disponibles auraient pu y contribuer.

Il insiste pour accélérer les travaux pour le nouveau "Foyer".

Il souhaite que la Commission se dote d'une véritable politique sociale, comme c'était le cas auparavant, encadrée par le COPAS.

M. DE MEERLEER apporte deux précisions:

- (1) le projet d'ASBL doit être approfondi et évalué du point de vue technique. Il en va de même pour les 20 autres projets soumis au CLP.
- (2) En novembre, le CLP a donné une indication très claire concernant la note à M. Romero ne fut ce que pour les 3 projets: douches, fitness et cafétérias qui relèvent, sous la forme présentée, d'autres lignes budgétaires. Cette note ne peut avoir l'assentiment de la Représentation du Personnel, c'est la raison de demande de délai.

M. RAOULT fait les remarques suivantes:

- (1) Les Institutions européennes n'ont pas le statut diplomatique dans les Etats membres mais un protocole des privilèges et immunités qui ne les dispense pas du respect des lois nationales. Concernant les équipements dans les bâtiments: la Commission est soumise au Règlement Général du Travail (RGPT) et en tant qu'employeur elle est tenue de veiller à son application. Les cafeterias et les douches sont du ressort des obligations de l'employeur, donc de la ligne budgétaire de l'OIB.
- (2) L'Economat est fermé depuis plusieurs années. Le COPAS est saisi d'une demande d'avis dans des délais très courts. La Représentation du Personnel peut comprendre que l'Administration ait tardé à la saisir du problème mais celle-ci doit, de son côté, consentir à lui donner un délai correct.

Du point de vue de la Représentation du Personnel, il serait raisonnable de définir de véritables projets sociaux pour utiliser cette somme d'argent.

M. VANTILBORGH

Il y a un engagement de la Commission vis-à-vis du P.E. de liquider tous les comptes aussi vite que possible.

Il rappelle la note de saisie du 6 novembre 2006 demandant un avis pour le 30 novembre 2006. Il avait été convenu d'un délai additionnel vu que la somme devait être rapatriée en 2007. Il ne pense pas qu'un report d'avis de plusieurs mois soit acceptable. Un examen des comptes HB a déjà eu lieu en 2005. Il se réfère au contexte des comptes HB et de l'engagement de la Commission vis-à-vis du PE de les liquider rapidement.

Le P.E. et la DG BUDG ont accepté que cela puisse se faire début 2007, dès lors ajouter des délais de plusieurs mois n'est pas possible.

En ce qui concerne l'aspect juridique et la propriété des crédits, ils sont inscrits sur la ligne "actions sociales" et pas "crédits sociaux" au nom de la Commission à la Fortisbank.

Ce n'est en aucun cas le fait accompli d'une ASBL qui justifie une demande de subvention.

Pour ce qui est de l'obligation de l'employeur, la réglementation ne définit certainement pas l'obligation de son mode de financement.

M.BLANC demande s'il n'y aurait pas lieu de lancer un appel à propositions de la Commission concernant les 2,5 mio d'euros à laquelle pourrait répondre l'ASBL pour les Anciens et après attribution à l'organisation qui a répondu le plus avantageusement à nos critères.

M. VANTILBORGH rappelle que la Commission fait uniquement des propositions vers le monde extérieur pour les achats.

Il serait en tous cas préférable de remettre un avis sur l'utilisation projetée avec des propositions afin d'engendrer une réaction.

Mme IACOBELLI ajoute que l'argent appartient au personnel et la Représentation du Personnel veut se responsabiliser en se mettant en ASBL pour éviter que l'ADMIN ne distribue l'argent unilatéralement dans des ASBL de son choix.

M. RAOULT rappelle que lors de la réunion du 23 novembre 2006

- la Représentation du Personnel a marqué son désaccord avec les solutions proposées pour l'utilisation du compte HB en question par l'ADMIN.
- L'avis du COPAS est que les obligations de l'employeur doivent être financées par une ligne budgétaire prévue à cet effet
- Il demande ce qui s'est passé entre fin 2005 et le 6 novembre 2006, date de réception de la note de M. Chêne demandant un avis au COPAS?
- Si l'ADMIN ne consent pas à une prolongation de délai pour la Représentation du Personnel afin qu'elle puisse rentrer ses projets, cela serait considéré comme un fait accompli.

M. VANTILBORGH répond qu'entre 2005 et 2006, tout un travail a été fait pour construire ce document et donc de parvenir à ces propositions. Le compte en soi ne présente pas un problème.

Etant donné que le délai entre le 6 et le 30 novembre était effectivement très court, il a été d'accord pour prolonger le délai d'un mois et demande que les propositions soient mises sur papier.

M. VILLANUEVA insiste sur la nécessité d'obtenir un délai supplémentaire pour permettre à la Représentation du Personnel de peaufiner ses propositions

Mme BOSMANS rappelle que les cercles de loisirs demandent une salle polyvalente dans le sens d'une salle pour un grand nombre de cercles, mais pas une salle fitness.

M. RAOULT et M. DE MEERLEER informent que les Cercles de Loisirs ont été d'accord pour la salle polyvalente bien avant que l'on ne discute des fonds de l'ancien Economat.

Ils déplorent que la Représentation du Personnel n'ait pas été associée aux réflexions entre 2005 et 2006 et regrettent qu'elle ne soit actuellement consultée que pour la forme. Ils considèrent ce procédé comme étant un déni du dialogue social.

Une liste brute des projets du CLP, sans préjuger de la position finale de celui-ci, peut être fournie rapidement sans avoir eu le temps de rentrer dans la substance. Ils soulèvent la question de savoir si l'exercice sert à quelque chose si tout est déjà joué?

M. BLANC, Président du CLP, indique qu'une lettre d'attente sera envoyée à M. Chêne vu que la discussion n'est pas encore terminée au CLP et que les conclusions doivent encore être adoptées.

Mme IACOBELLI, MM. RAOULT, DE MEERLEER, ADURNO, BLANC, KRIKELAS, VILLANUEVA

Demandent deux mois de délai supplémentaire pour remettre des projets au COPAS afin de pouvoir formuler l'avis demandé par M. Chêne.

M. RAOULT signale que, concernant l'avis assorti de suggestions, il est conscient que la Représentation du Personnel a été mise devant un fait accompli. Si le CLP s'est donné 2 mois pour soumettre des arbitrages, le COPAS peut solliciter la section de les transmettre avant les 2 mois et revoir sa position.

La PRESIDENTE conclut que:

- (1) **Les trois priorités établies sont : les handicapés, les enfants et les pensionnés.**
- (2) **Le Comité est de l'avis que tout ce qui concerne les obligations de l'employeur n'est pas à prendre sur ce budget. (R.G.T.P.)**
- (3) **Jusqu'à présent le COPAS a été saisi d'un projet émanant de Mme Cholot, Présidente des Cercles de Loisirs proposant une salle polyvalente plutôt qu'un fitness.**
- (4) **Le Secrétariat du COPAS n'a pas été formellement saisi des autres projets du CLP. Une liste à titre conservatoire sera envoyée cet après-midi en "avant projet".**
- (5) **Une prolongation de délai est demandée par la Représentation du Personnel afin d'obtenir un avis sur la conformité à la réglementation juridique et financière.**
- (6) **M. Vantilborgh doit consulter pour savoir jusqu'à quand le délai peut être prolongé.**
- (7) **Le Comité doit se prononcer sur la demande d'avis.**

V. REFONTE DES COMITES PARITAIRES

La PRESIDENTE informe le Comité du caractère informel de ce document de travail soumis actuellement aux diverses instances. Il s'agit d'un "non paper" sur le commencement d'une réflexion quant aux instruments fondamentaux de la politique sociale.

M. ADURNO est surpris de recevoir encore pour la énième fois un document de refonte des comités paritaires alors qu'il rappelle depuis toujours que les vrais problèmes ne sont pas le fonctionnement des comités mais bien le manque de moyens et de volonté de la Commission de se doter d'une véritable politique sociale.

M. RAOULT constate que ce "non paper" a le mérite de faire un état des lieux de tous les Comités à caractère social. Il souligne que le principal obstacle auquel nous nous heurtons est en fait l'articulation de ces différents comités entre eux. Le point le plus important est le SECRETARIAT. L'idée de l'organigramme lui paraît excellente.

VI. CERCLES DE LOISIRS: subsides A.S.B.L. Club Européen de Natation

Il s'agit d'une plainte de ce cercle qui estime avoir droit à plus de subventions.

Après avoir entendu les explications de la Présidente du Groupement des Cercles et après en avoir débattu, les membres décident à l'unanimité, avec une abstention et sans la présence de M RAOULT, de suivre la position du Groupement des Cercles et de considérer l'affaire comme étant close.

VII. LES ASSISTANTS SOCIAUX

Ce point sera traité lors de la prochaine réunion.

VIII. DIVERS

M ADURNO tient à féliciter le Secrétariat pour le bon travail.

La prochaine réunion est prévue pour le 9 mars 2007.

LA PRESIDENTE clôture la réunion à 12h15.

Roy EDWARDS

Pour le Secrétariat du COPAS